BONNES AFFAIRES

Animaux

Chiens

3 Yorkshires Terriers

Nés le 27 juillet 2020, petits gabarits, pucés, vaccinés, disponibles le 27/09/2020
N°puce mère : 250268600088278
06.76.78.50.17

Contacts-Rencontres

Rencontres

ni club ni agence !
POINT RENCONTRE MAGAZINE
+ de 3400 annonces h et f de particulier à particulier avec leur téléphone
pour des rencontres sérieuses sur votre région
documentation gratuite
sous pli discret, **appel gratuit**
680843
0 800 02 88 02
www.prmag.fr
Siren : 41898089

716665

JOSÉPHINE
50 a, hyper souriante et généreuse rech homme de 50 et + pour partager les petits plaisirs de la vie.
Je suis dispo
au
08 95 07 92 07
SIREN 424818615 (0,80€/mn)

Pour l'amour au téléphone avec les femmes les plus chaudes de ta région appelle au 04.28.65.28.65 (cb sécu, chq)

716668

MADELAINE
62 ans, belle femme dynamique, espère toujours une belle histoire. Appelez
au
08 95 69 11 82
SIREN 424818615 (0,80€/mn)

716674

FANNY
34a, jeune divorcée, cherche fantaisie avec homme plus âgé. Joignable facilement
au
08 95 69 13 47
SIREN 424818615 (0,80€/mn)

716676

PAULINE
55 ans, brune et de jolies formes, cherche Homme aimant les femmes pulpeuses pour rdv discret. Me tél.
au
08 95 07 92 14
SIREN 424818615 (0,80€/mn)

6 Votre annonce diffusée sur départements
en 48 heures

628594
Antiquaire achète
Manteaux de fourrure, tableaux et meubles anciens, achat d'or, arts asiatiques, sculptures et pendules anciennes, montres et armes anciennes...
06 80 66 30 57 - 04 23 10 01 02
ysecula@orange.fr - site : www.antiquites-yves-secula.fr
Mr Yves SECULA

JF.Célib. (35a) douce et passionnée ch H. idem pr rdv d'un soir... MAEVA. Tel 0895 22 30 36(aby-0,80 /mn)

Matrimonial Rencontre

fidelio-duo.fr

04 68 32 08 10

75ANS Retraité fonctionnaire, div. Grand, soigné. Qualité de droiture, coeur sentimental. Bon danseur, mer, montagne. VOUS CVD féminine, douce.FIDELIO 04 68 32 08 10

fidelio-duo.fr

04 68 32 08 10

65 ans CADRE ret. divorcé. Sport, sorties entre amis, balades main dans la main, et aussi voyager, profiter à deux !!œVOUS en rap cvd, active. FIDELIO 04 68 32 08 10

fidelio-duo.fr

04 68 32 08 10

76 ans ret médecin urgentiste, veuve. Humaniste, dynamique, relativise les détails du quotidien. Style naturel. Vous, âge en rap, cdv, avenant.FIDELIO 04 68 32 08 10

fidelio-duo.fr

04 68 32 08 10

60ans assistante maternelle, div. Taille moyenne, cheveux mi-longs, douce. Activités de plein air, cuisine, musique.vous en rap. Cvd, plaisant.fidelio 04 68 32 08 10

Voyance

PROFESSEUR LAMINE
Voyant, guérisseur, spécialiste des problèmes sentimentaux et travaux occultes, réalise ses prestations sur différents sujets :

* Crises conjugales, divorce
* Retours affectifs
* Probèmes d'infidélité
* Désenvoûtement
* Protection contre les dangers
* Attraction de la clientèle
* Travail
* Problème de stérilité
* Maladie inconnue
* Protection contre la malchance et les dangers

06.42.33.67.73
S. 481789634

KARA VOYANCE - VOYANT - MEDIUM - GUERISSEUR - Spécialiste des travaux occultes, Amour, Chance, Famille... Tél : 06.43.38.67.50 (S.485337398)

718096
MAITRE SABOU
Grand voyant médium-guérisseur. Paiement après résultats. **Célèbre don de naissance transmis de père en fils.** 20 ans d'exp. Connu dans le monde entier. Vous parle du présent, passé et de l'avenir. Compétence dans divers domaines : chance, travail, sentiment. Travail sérieux.
06.37.48.48.83
52452574800017

MAITRE BOUMBA - Voyant - Médium- Guérisseur. Spécialiste dans domaine affectif, familiaux, chance, impuissance sexuelle...06.28.68.33.46 (S.403068638)

Détente

De passage à CARCASSONNE, LESLIE poupée Black de 28 ans. Venez vous détendre et découvrir de nouvelles sensations Tél. moi au 06.59.05.00.09 (S.803944644)

Maison

Meuble, décoration et brocante

Part. **achète violons 1 000€ minimum, violoncelles 3 000€,** même en mauvais etat. Paiement comptant immediat.
Me déplace gratuitement.
Contacter M. Dany.
06 08 37 59 48

ACHETE meubles anciens : livres, pendules, luminaires, sculptures bronze et marbre, tableaux, bibelots, poupées, vases, cartes postales, montres... Tél 04.67.12.18.34. Je me déplace sur appel.

Loisirs

Art, collections et grands crus

Part. RECHERCHE

pour RACHAT en l'état pour collection **CARILLONS** anciens et mécanisme Comtoise
Peut se déplacer
06.40.60.83.72

ACHAT. Particulier achète pour sa collection, tous types d' appareils photo et caméra anciens. PAIEMENT CASH et RAPIDE. 07.60.01.59.64.

Passionnée de poupées anciennes **achète CHER poupées tête en porcelaine ou tête seule** même abîmées des années 1850 à 1930, vêtements et accessoires, poupées mignonettes, automates, carrousels anciens.

ACHÈTE CHER SELON MODÈLES
06 61 69 18 82

ACHETE COLLECTIONS importantes TIMBRES, France et monde entier, MONNAIES Antiques et Royales, DOCUMENTS HISTORIQUES, LIVRES rares, CARTES POSTALES. Expertise gratuite. 04.68.46.16.85.

Services

Troisième âge

Dame 62 ans, sérieuse, devouée, avec réf. contrôlabe, garde personnes agées en perte d'autonomie ou maladie d'alzheimer en 24H sur 24. Tél : 06.76.15.89.88.

Assistance de vie sérieuse et expérimentée avec références, recherche emploi auprès de personnes âgées 24h sur 24. Pas sérieux s'abstenir. Région OCCITANIE. Bons soins assurés. Contact : 06.59.23.55.47

ANNONCES OFFICIELLES et LEGALES

L'Indépendant et L'Indépendant Dimanche, journaux habilités à publier les annonces légales par arrêté préfectoral.
Conformément à l'arrêté du ministère de la culture et de la communication du 21/12/2017, modifiant l'arrêté du 21/12/2012, relatif aux tarifs annuels et aux modalités des annonces judiciaires et légales, le tarif à la ligne est fixé à
4,07 € ht pour 40 signes ou espaces ou 1,78 € ht le mm/col.
Contact : Midimédia Tél 04.67.07.69.35 ou 04.3000.2020 – Fax 04.67.07.69.39 – Courriel : annonces.legales@lindependant.com

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

185615

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communes de BOURIEGE BOURIGEOLE FESTES et SAINT-ANDRE

AMENAGEMENT FONCIER

CODE RURAL - Livre 1er nouveau

Décret N° 2006-394 du 30 Mars 2006 adaptant certaines dispositions du Livre 1er nouveau du Code Rural relatives aux procédures d'aménagement foncier en application de la loi n° 2005-157 du 23 Février 2005 relative au développement des territoires ruraux Loi n° 2016-1087 du 8 Août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F.) de BOURIEGE, BOURIGEOLE, FESTES et SAINT-ANDRE ayant pour objet l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (A.F.A.F.E.) sur une partie du territoire de ces communes a décidé de soumettre le projet d'aménagement foncier à enquête publique.

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental des communes de BOURIEGE, BOURIGEOLE, FESTES ET SAINT-ANDRE (mode d'aménagement foncier, délimitation du périmètre concerné, prescriptions environnementales que devront respecter le plan du nouveau parcellaire et les travaux concernés).

Tous les propriétaires fonciers de terrains situés à l'intérieur du périmètre retenu en sont informés.

Comme indiqué dans l'arrêté d'organisation de l'enquête pris en date du 2 septembre 2020par la Présidente du Département de l'Aude, et conformément aux articles L.121-14 et R.121-21 du Code Rural ainsi que les articles L.123-4 et suivants et R.123-7 à R.123-23 du Code de l'environnement, les documents suivants seront consultables du **mardi 20 octobre 2020 au vendredi 20 novembre 2020 inclus, soit 32 jours consécutifs, dans les mairies de BOURIEGE, BOURIGEOLE, FESTES ET SAINT-ANDRE :**

1/ - Le projet de mise en œuvre d'une procédure d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental tel que précisé dans le procès-verbal de la réunion de la CIAF de BOURIEGE, BOURIGEOLE, FESTES et SAINT-ANDRE du 18 décembre 2019,

2/ - Les plans du géomètre indiquant le périmètre des zones à aménager,

3/ - L'étude préalable d'aménagement, volet foncier et volet environnemental,

4/ - Le porter à connaissance transmis par le Préfet,

5/ - Les délibérations des Commissions permanentes du Département de l'Aude des 21 juillet 2017 et 30 mars 2018 relatives au projet d'aménagement foncier des communes de BOURIEGE, BOURIGEOLE, FESTES et SAINT-ANDRE,

6/ - Trois registres, un pour chacune des communes,destinés à recevoir les réclamations et les observations des propriétaires et des personnes intéressées.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre propositions sur les registres d'enquête pendant les jours habituels d'ouverture du secrétariat concerné, soit :

- le mardi de 10h00 à 12h00, le vendredi de 14h00 à 17h00 à la Mairie de BOURIEGE

- le lundi de 20h30 à 23h00, le mercredi de 9h00 à 12h00 à la Mairie de BOURIGEOLE

- le mardi de 14h00 à 18h00, le jeudi de 9h30 à 12h00 à la Mairie de FESTES ET SAINT-ANDRE.

Le commissaire enquêteur désigné pour l'enquête publique considérée est Monsieur Alain CHAROTTE, officier de gendarmerie en retraite. Il se tiendra à la disposition du public les :

- Mardi 20 octobre 2020 de 14h00 à 18h00 à la Mairie de FESTES ET SAINT-ANDRE

- Mercredi 4 novembre 2020 de 9h00 à 12h00 à la Mairie de BOURIGEOLE

- Vendredi 13 novembre 2020 de 9h00 à 12h00 à la Mairie de BOURIEGE

- Vendredi 20 novembre 2020 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de BOURIEGE

pour y recevoir les réclamations et observations des propriétaires ou des tiers intéressés, lesquelles seront consignées dans le registre dans les plus brefs délais et tenues à disposition du public. Le géomètre chargé des opérations techniques sera présent, mais les entretiens avec le commissaire enquêteur pourront bien évidemment être limités à un tête-à-tête si les intéressés le souhaitent.

Les observations ou les réclamations peuvent être également présentées pendant la période d'enquête : par courrier postal à «Monsieur le Commissaire Enquêteur – Mairie – route de Festes – 11300 BOURIEGE» ; «Monsieur le Commissaire Enquêteur – Mairie – Le Village – 11300 BOURIGEOLE» ; « Monsieur le Commissaire Enquêteur – Mairie – 1 Place Corneilla – 11300 FESTES ET SAINT-ANDRE» ; sur les registres papier disponibles dans les 3 mairies ; sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/2096 où il sera possible de consulter le dossier d'enquête et sur la boîte mail spécialement dédiée à cette enquête : enquete-publique-2096@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courriel seront importées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/2096. Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site du Département https://www.aude.fr/les-avis-au-public. Un ordinateur sera mis à la disposition du public pour consulter ce dossier en mairies de BOURIEGE, BOURIGEOLE, FESTES ET SAINT-ANDRE.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Conseil départemental, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès la publication de son ouverture.

Dans un contexte sanitaire particulier lié au COVID 19, les gestes barrières restent de mise.

Pour se protéger et protéger les autres, il est indispensable de :

- se laver très régulièrement les mains,
- tousser et éternuer dans son coude,
- d'utiliser un mouchoir à usage unique et de le jeter.

Par ailleurs, afin d'assurer la sécurité de tous lors des permanences, mais également hors permanence lors de la consultation des documents par le public, un certain nombre de mesures sanitaires devront être respectées :

- le public ainsi que toutes les personnes présentes pour l'accueillir seront porteurs d'un masque et se désinfecteront les mains avant et après chaque consultation,
- mise en place d'un fléchage adapté conduisant au lieu où se tient la permanence,
- la distanciation sociale devra être rigoureusement respectée,
- une salle ou un lieu d'attente sera mis à disposition du public venant consulter les documents ou rencontrer le commissaire enquêteur lors de ses permanences, en respectant les mesures de distanciation sociale,
- seule une personne (deux au maximum) sera introduite dans la salle de permanence avec port du masque obligatoire,
- du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle,
- de même qu'un stock de masques, pour les personnes qui n'en seraient pas munies, et de gants pour permettre au public de manipuler les documents papier du dossier en toute sécurité.

En outre, toute personne souffrant d'une pathologie la rendant vulnérable est priée de ne pas se déplacer. Elle devra se faire connaître auprès de sa mairie de rattachement à laquelle elle laissera ses coordonnées téléphoniques de façon à ce que le commissaire enquêteur puisse la rappeler et échanger avec elle, charge pour les mairies concernées de transmettre ces demandes dans les meilleurs délais au commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport, les annexes et les conclusions du commissaire enquêteur aux mairies de BOURIEGE, BOURIGEOLE, FESTES ET SAINT-ANDRE ainsi qu'au Département de l'Aude aux heures habituelles d'ouverture et sur https://www.aude.fr/les-avis-au-public pendant une durée d'un an à compter de la remise du rapport par le commissaire enquêteur au Département de l'Aude.

Au terme de l'enquête publique et après avoir recueilli l'avis de la C.I.A.F. de BOURIEGE, BOURIGEOLE, FESTES et SAINT-ANDRE et de la commune de ROQUETAILLADE ET CONILHAC concernée au titre des effets notables, le Département de l'Aude décidera d'ordonner l'opération d'aménagement foncier ou d'y renoncer.

Les informations concernant le projet soumis à enquête publique pourront être demandées auprès de Monsieur Christophe GONZALEZ, agent du Département, au numéro suivant : 04 68 11 06 13.

En outre, les propriétaires disposent d'un délai d'un mois à compter du jour de la publication de cet avis pour signaler au Département de l'Aude les contestations judiciaires en cours sur les propriétés d'immeubles incluses dans ce périmètre.

Carcassonne, le 2 septembre 2020
La Présidente du Conseil départemental
Hélène SANDRAGNÉ

VIE DES SOCIÉTÉS

Création

718798

L'ACTUALITÉ / L'INFORMATION DE LA SEMAINE

COVID-19 : IMPACT SUR LES LOYERS ET LES FACTURES

Dans le cadre de la crise sanitaire, des mesures ont été prises pour protéger les locataires de locaux professionnels et commerciaux qui en l'absence de revenus pouvaient rencontrer des difficultés de paiement des loyers et des charges, ainsi que des factures d'énergie.

QUELLES SONT LES ENTREPRISES CONCERNÉES ?

Les mesures concernent les entreprises qui sont éligibles au premier volet du fonds de solidarité, c'est-à-dire aux personnes physiques et personnes morales de droit privé résidentes fiscales françaises exerçant une activité économique et remplissant certaines conditions tenant notamment au chiffre d'affaires, au montant de bénéfice imposable, à l'effectif salarié ou encore à la perte de chiffre d'affaires ou à la fermeture administrative…)

QUELLES SONT LES MESURES EN MATIÈRE DE PAIEMENT DES FACTURES D'ÉNERGIE ?

Les fournisseurs ne peuvent procéder à la suspension, à l'interruption ou à la réduction, y compris par résiliation de contrat, de la fourniture d'électricité, de gaz ou d'eau potable des entreprises locataires susvisées pour non-paiement des factures. Il est également demandé aux fournisseurs d'accorder des délais de paiement pour les factures exigibles entre le 12 mars 2020 et la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire et non encore acquittées.

Il est interdit, en outre, aux fournisseurs d'électricité de procéder au cours de la même période à une réduction de la puissance distribuée aux personnes concernées !

Les mesures s'appliquent à compter du 26 mars 2020 jusqu'à la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire.

QUELLES SONT LES MESURES CONCERNANT LES LOYERS ET LES CHARGES DES LOCAUX PROFESSIONNELS ?

En présence d'un impayé locatif pendant la crise sanitaire, le bailleur ne peut appliquer à son locataire professionnel :

- des pénalités financières
- ou des intérêts de retard ;
- des dommages et intérêts,
- d'astreinte,
- d'exécution de clause résolutoire, de clause pénale ou de toute clause prévoyant une déchéance, ou d'activation des garanties ou cautions.

Ces mesures ne remettent pas en cause le paiement du loyer qui reste dû, mais ont simplement pour objectif de suspendre les conséquences du non-paiement.

Les dispositions s'appliquent aux loyers et charges locatives dont l'échéance de paiement intervient entre le 12 mars 2020 et l'expiration d'un délai de deux mois après la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire.

L'état d'urgence sanitaire s'est achevé le 10 juillet 2020 inclus.

QUELLES SONT LES FORMALITÉS POUR BÉNÉFICIER DES MESURES ?

Le locataire devra fournir une déclaration sur l'honneur attestant du respect des conditions d'éligibilité au fonds de solidarité. Il présente en outre l'accusé-réception du dépôt de sa demande d'éligibilité au fonds de solidarité.

Lorsqu'elles ont déposé une déclaration de cessation de paiements ou sont en difficulté, les entreprises peuvent fournir une copie du dépôt de la déclaration de cessation de paiements ou du jugement d'ouverture d'une procédure collective.

Si vous souhaitez des informations complémentaires sur ces mesures, n'hésitez pas à consulter votre expert-comptable.

Philippe ADGE
Expert-comptable et commissaires aux comptes, Vice-Président, Ordre des Experts-comptables Montpellier

EN BREF

Dans le cadre de la crise sanitaire, des mesures ont été prises pour protéger les locataires de locaux professionnels et commerciaux qui en l'absence de revenus pouvaient rencontrer des difficultés de paiement des loyers et des charges, ainsi que des factures d'énergie.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES Région Montpellier
661 rue Louis Lépine - BP 31175
34009 Montpellier Cedex 01
Tél. +33 (0)4 67 20 98 50
www.oec-montpellier.org